

RÈGLEMENT TROTT'IN MARCQ - COURSE DE TROTTINETTES

Épreuve nécessitant une pré-inscription et une autorisation parentale.

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE - PROTECTIONS FORTEMENT RECOMMANDÉES

1. Engagement Les courses de trottinettes de 9h30 à 12h30 sont ouvertes aux enfants nés du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2017. Possibilité de se déguiser pour chaque course. Il est obligatoire de remplir l'autorisation parentale, annexée au bulletin d'inscription. Chaque participant qui aura sollicité son inscription à une course de trottinettes s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou accidentelle lors de la course de trottinette.

2. Inscriptions L'inscription est obligatoire. Le port du dossard est obligatoire pour prendre part aux courses. Plusieurs courses sont organisées en fonction de l'âge des participants. L'enfant doit être inscrit dans la course correspondant à son année de naissance.

3. Type de trottinette La course est exclusivement réservée aux trottinettes urbaines, diamètre des roues maximum : 200 mm. Les trottinettes 3 roues (sauf pour la course des enfants nés en 2017 et 2018), power Wing (ou produit similaire), électriques et à moteur thermique sont interdites.

4. Port des protections Le port du casque est obligatoire. Toute personne sans casque ne sera pas autorisée à prendre le départ. Toute personne retirant son casque pendant la course sera automatiquement arrêtée. Le port des autres protections (coudières et genouillères) est vivement recommandé.

5. Classement et résultats Ni classement, ni chronométrage. Les participants seront tous récompensés.

6. Assurances L'organisateur dispose d'une assurance « responsabilité civile ». Nous invitons cependant chaque participant à s'assurer personnellement, ou à vérifier son taux de couverture soit par le biais de sa licence de la fédération de Roller et de Skateboard, soit par un autre biais couvrant l'activité.

7. Données personnelles La Ville de Marcq-en-Barœul, agissant en tant que responsable de traitement, traite les données collectées à caractère personnel. Pour exercer vos droits conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère Personnel entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, vous pouvez nous envoyer un courrier à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Marcq-en-Barœul, à l'attention de la Déléguée à la Protection des données, 103 Avenue Foch BP 44029 59704 Marcq-en-Barœul ou par courriel à l'adresse suivante : rgpd@marcq-en-baroeul.fr